

Le plan de déplacements : aller au travail ou à l'école... en douceur

Qu'est-ce qu'un plan de déplacements ?

C'est un ensemble de mesures visant à mettre en œuvre une gestion durable des déplacements liés à une entreprise ou une administration (« plan de déplacements entreprise » ou PDE), ou encore un établissement scolaire (PDES). Concrètement, le plan vise à réduire l'utilisation systématique et individuelle de la voiture par la mise en place de solutions alternatives.

20 % des déplacements en voiture ne dépassent pas 1 km et 50 % ne dépassent pas 3 km.*

C'est une démarche globale, volontaire, citoyenne et responsable, d'où chacun des acteurs concernés retire des bénéfices. Il nécessite une forte implication de la direction.

Quels avantages pour l'entreprise ?

Penser globalement, agir localement

Le plan de déplacements est une façon de pratiquer le développement durable. C'est une réponse concrète, locale, quotidienne à des préoccupations globales. Il permet de sortir de notre culture du « tout automobile » dont les conséquences sont néfastes.

Environnement : pollution de l'air, changement climatique, occupation démesurée de l'espace public, consommation de pétrole, ressource non renouvelable en voie de raréfaction.

● **Les transports sont responsables de 34 % des émissions françaises de gaz à effet de serre (chiffre 2003), en hausse de 34 % par rapport à 1990.**

● **La consommation des voitures particulières est passée de 13 447 milliers de tep en 1973 à 24 294 en 2005 (+ 81 %).**

Santé : accidents de la circulation, bruit, mauvaise qualité de l'air.

Economie : coûts considérables pour le particulier (consommation, entretien, stationnement), comme pour la collectivité (infrastructures, dépendance énergétique) ou l'entreprise (stationnement, accidents...).



Le covoiturage : une des actions d'un plan de déplacements entreprise.

- Abaissement des coûts imputés aux transports (stationnement, frais kilométriques...).

Coût moyen d'achat d'une place de stationnement, toutes dépenses confondues : 3 049 € en surface, 15 000 à 23 000 € en souterrain.*

- Accès au site facilité pour les salariés, clients, fournisseurs et visiteurs.
- Image de l'entreprise valorisée.
- Esprit d'équipe et « culture d'entreprise » renforcés au travers d'un engagement commun, climat social amélioré.
- Anticipation d'une réglementation promise au durcissement (circulation alternée, péage urbain...) et susceptible d'affecter le bon fonctionnement de l'entreprise.

Le PDE est rendu obligatoire à partir de 2009 pour toutes les administrations d'Etat dans les agglomérations supérieures à 100 000 habitants par le décret du 22 décembre 2006.

- Exonération totale ou partielle du versement Transport, obligatoire pour les entreprises de plus de neuf salariés.
- Optimisation du foncier au profit de la surface de production et de service.
- Augmentation du pouvoir d'achat des salariés.
- Augmentation de la productivité de l'entreprise en diminuant absentéisme, retards et accidents de trajets invalidants.

Les accidents de la circulation sont la première cause d'accidents mortels parmi les accidents du travail et de trajet (57 %). Pour un accident lié à un déplacement, la durée moyenne d'arrêt de travail est de deux mois.*

- Affichage des efforts en matière de réduction des gaz à effet de



Réduire l'utilisation systématique et individuelle de la voiture.

serre auprès de la collectivité, des donneurs d'ordre.

- Entreprise plus attractive et recrutements facilités.

Quels avantages pour la collectivité ?

- Mise en conformité avec le cadre réglementaire : lois sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).
- Mise en application des orientations politiques des plans de déplacements urbains (PDU).
- Réduction du trafic routier, et donc des nuisances et des problèmes de santé qui en découlent.
- Attractivité du territoire renforcée et bonne santé de l'économie locale.
- Rentabilisation des transports publics.
- Sécurité routière améliorée.

- Récupération d'espace public notamment en diminuant le stationnement sur la voie publique.
- Limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Quels avantages pour les salariés, agents, étudiants ?

- Réduction – voire suppression – des frais liés à l'utilisation d'un véhicule personnel.

208 € par mois, c'est ce que dépense en moyenne un salarié habitant à 20 km de son lieu de travail.*

- Moins de stress, de fatigue et de temps perdu.
- Assurance d'accéder à son lieu de travail ou d'étude en cas de restriction de circulation ou de difficultés d'approvisionnement en carburant.
- Plus de sécurité et... de confort

(on peut lire ou se reposer dans le bus !)

Quels avantages pour les écoliers et leurs parents ?

- Suppression de la contrainte de l'accompagnement des enfants à l'école en voiture.
- Meilleures sécurité et qualité de vie aux abords des écoles.
- Activité physique régulière.
- Socialisation favorisée, apprentissage du déplacement en ville, de la sécurité routière, de la ponctualité et de l'autonomie, responsabilisa-

tion face aux problèmes de pollution et de sécurité routière, acquisition d'un comportement écocitoyen.

- Solidarité favorisée entre les familles et les générations.



Une communication régulière.

Réaliser un PDE

Pourquoi ne pas profiter de la semaine du développement durable (avril), de la semaine européenne de la mobilité (septembre), de la semaine de la sécurité routière (octobre), ou encore de la journée internationale « Marchons vers l'école » (octobre) pour lancer un PDE ?

D'autres bonnes occasions peu-

vent être le déménagement de l'entreprise, une diminution du nombre de places de stationnement ou une augmentation des effectifs.

1^{re} étape : préparer le projet

L'initiative, puis la coordination, reviennent à l'employeur, à la direction des ressources huma-

nes, au représentant du personnel, ou bien, dans un établissement scolaire, à la collectivité locale concernée, à un groupe de parents motivés, au directeur et aux enseignants, à une association de parents d'élèves...

- Désigner un (ou plusieurs) référent(s) PDE.
- Fixer les objectifs, les « points noirs » à résoudre, les priorités, les échéances.
- Constituer un comité de pilotage avec des salariés, ou bien, dans le cas d'un établissement scolaire, des parents, des enfants, l'Education nationale ; y associer des représentants de l'Ademe et de l'autorité organisatrice des transports urbains (AOT), éventuellement un consultant. Il est important de mobiliser toutes les personnes impliquées.
- Arrêter un calendrier fixant notamment la date du lancement officiel du plan.
- Définir les modalités de sensibilisation et de communication : réunions d'information, animations pédagogiques (dans un établissement scolaire), document d'information, affichage, Internet... Les règles doivent être connues de tous.

2^e étape : réaliser un diagnostic

- Rédiger un document récapitulatif des données disponibles : moyens d'accès au site, capacité de stationnement, équipement en parcs à vélos, aménagements existants, cartographie des différents moyens d'accès, estimation des temps de parcours selon les modes de transport utilisés, localisation des salariés ou élèves, confort des déplacements, etc.
- Enquêter auprès des salariés et autres usagers, des enfants et parents : pratiques, demandes, réticences...
- Définir des indicateurs chiffrés permettant de suivre l'avancement du projet (reports de la voiture individuelle vers d'autres modes de transport, consommation de carburant...).

3^e étape : élaborer le plan

- Constituer éventuellement des groupes de travail.
- Créer un organe permanent de gestion (association, service conseil en mobilité de la collectivité...).
- A partir des résultats du diagnostic et de la concertation,

Un outil d'aide à la décision :

le tableau d'estimation des coûts-bénéfices

Exemple de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble

OBJECTIF	BÉNÉFICES	COÛTS
15 salariés de plus en transport en commun	Réduction Cram : 0,36 % du salaire brut Exonération Ursaff des indemnités de transport public versées aux salariés Economie de parking à 900 €/an la place en location : 13 500 €	Participation 30 % abonnement réseau de transport public Transisère : 1 800 €
10 salariés à vélo	Economie de parking à 900 €/an la place de location : 9 000 €	Fourniture vélo : 300 € x 10 = 3 000 €
12 salariés en covoiturage	Economie de 5 places de parking à 900 €/an la place de location : 4 500 €	Mise en œuvre système de mise en relation : 6 000 € (entreprise de 200 à 500 salariés) Coûts d'exploitation : 240 € par an
30 places de parking libérées à 1 400 €/an	Plus de places pour les visiteurs ou 33 300 € d'économie de places de parking Démarche participative Image environnementale Vision globale, gain en temps de transport...	

Sources : CCI de Grenoble, Ademe.

déterminer des actions adaptées au contexte local, comme le développement des « modes actifs », des modes doux et bons pour la santé ! Rédiger une fiche par action. Prévoir des mesures incitatives et coercitives.

- Préciser l'échéancier, les moyens humains, matériels et financiers. Il faut 8 à 14 mois

pour mettre en place un PDE, 6 à 12 mois pour un PDES.

4^e étape : mettre en œuvre le plan et assurer son suivi

- Mettre en œuvre les actions.
- Evaluer le plan en suivant les différents indicateurs.
- Maintenir l'élan par une communication régulière (manifestations, expositions, contacts

directs avec les personnes...), le recueil de témoignages, la gestion des demandes, une enquête annuelle, l'évolution des mesures...

Il est important de mobiliser toutes les personnes impliquées.



Quelles actions mettre en place ?



Les débuts d'un PDE à Rouen : promotion des modes de transport alternatifs.

Covoiturage

Covoiturer, c'est partager son véhicule personnel avec d'autres personnes pour effectuer tout ou

Exemples

- <http://www.covoiturage76.net>
- Au lycée de Forges-les-Eaux (S.-M^{me}), entre professeurs !

« Autopartage »

C'est la possibilité, moyennant un abonnement auprès d'un opérateur, de profiter des avantages d'une voiture particulière sans avoir à en supporter les inconvénients liés à sa possession. Si l'on parcourt moins de 10 000 km par an, l'« autopartage » est plus économique que la voiture.

Exemples

- A Rouen : www.okigo.com
- A Lille : lilas-autopartage.com

Mise en place de navettes

Pour relier le lieu de travail à une gare, un arrêt de bus...

Discussion avec les opérateurs de transport

Pour améliorer la desserte de l'entreprise ou de certaines zones d'habitat des salariés.

Développement de l'usage du vélo

En ville, un cycliste roule à

PDE à succès

STMicroelectronics (Grenoble), plus de 2 300 salariés

Actions avec les AOT de l'agglomération pour mieux desservir le site.

Participation financière pour l'utilisation du réseau de transport en commun de l'agglomération (80 % du montant de l'abonnement mensuel), des lignes de cars interurbaines ou du chemin de fer.

Jonction du site par des pistes cyclables et des trottoirs sécurisés.

Mise à disposition des cyclistes d'un kit sécurité et confort identifié STMicroelectronics : « La sécurité en bleu ».

Mise en place du service dit « Cyclo-joker » : gratuité du bus, mise à disposition des voitures du site pour les salariés qui redoutent de ne pouvoir se déplacer en cas d'urgence, lorsqu'ils viennent à vélo. Appel d'un taxi sur demande du service médical.

Création de services de proximité : poste, billetterie transports en commun, bornes Internet, restauration ...

Intervention sur le site d'un professionnel pour réparer les vélos.

Augmentation du parc de véhicules fonctionnant au gaz.

Création d'un poste de coordinatrice des déplacements professionnels et domicile-travail.

Covoiturage : places réservées proches du site.

Nouveaux arrivants : carte gratuite de transports en commun (30 voyages).

Subvention à l'achat de vélos et scooters électriques (400 € et 800 €).

Ouverture d'un local PDE ouvert sur le développement durable.

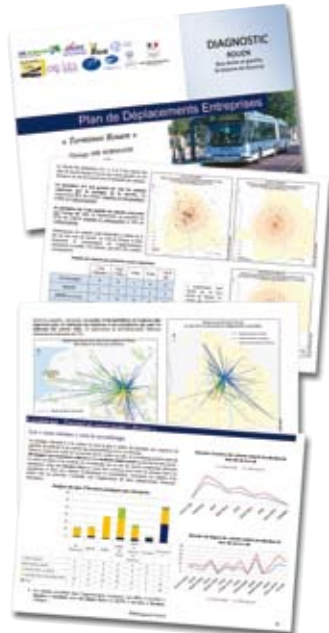
Evaluation de la phase 1 (2000-2005) :

- 50 % des salariés utilisent un mode de transport alternatif conformément à l'objectif de départ, atteint en mai 2005 ;
- 30 % de parts modales gagnés sur la voiture particulière (17 % en faveur des transports en commun, 13 % vers le vélo) ;
- 1 000 tonnes de CO₂ évitées annuellement (chiffres 2007).

Objectif de la phase 2 (2005-2010) : 60 % des salariés utilisent un mode de transport alternatif.



STMicroelectronics Grenoble : 50 % des salariés utilisent un mode de transport alternatif.



Rédiger un document récapitulatif des données disponibles.

partie du trajet entre le domicile et l'entreprise.

Action : organiser la mise en relation des salariés entre eux, ainsi que le partage des frais.

15 km/h alors qu'un véhicule roule à 14 km/h en moyenne. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, à vélo, on est moins exposé aux polluants atmosphériques qu'en voiture.

- Actions :
- prêt de vélos ;
 - vélo de service
 - installation de garages à vélo couverts.

Ça marche à La Bonneville-sur-Iton !

Créé à l'instigation du maire, le Pédibus de La Bonneville-sur-Iton (Eure) fonctionne depuis deux ans grâce à la mobilisation des parents. Les conducteurs sont des parents bénévoles, ou des animateurs pour les trajets domicile-centre de loisirs. Chaque enfant doit posséder une assurance pour le trajet domicile-école. Une coordinatrice a été embauchée dans le cadre du contrat enfance et jeunesse signé avec la Caisse d'allocation familiale de l'Eure. Elle consacre au Pédibus une demi-journée pendant trois ou quatre semaines au début de l'année scolaire, puis deux heures par semaine le reste de l'année.

Ailleurs en Haute-Normandie : Caudebec-lès-Elbeuf, Belbeuf, Grand-Couronne, Le Havre, Quincampoix...



① Comme une ligne de bus... ② Sécurisation des itinéraires.
③ Les conducteurs du Pédibus sont des parents bénévoles.

Limitation du stationnement sur le site

Un des leviers les plus efficaces pour modifier les comportements ! Selon le Certu, avec une



Vélobus : des écarteurs de danger sont fournis.

place de parking sur leur lieu de travail, les salariés sont 76 % à venir travailler en voiture, alors que sans place de parking à leur disposition, ils ne sont plus que 34 %. Eventuellement réserver le parking au covoiturage.

Limitation des déplacements

Visioconférence, télétravail, création de services de proximité, prime de déménagement...

Et aussi...

- Diagnostic déplacement personnalisé.
- Offre d'essai de transport en commun.
- Création d'un « point information » sur le lieu de travail, avec mise à disposition de plans, guides tarifaires, fiches horaires, parcs-relais...

- Promotion de la marche, du roller et de la trottinette : pour lutter contre la prise de poids et les maladies cardiovasculaires, il est recommandé de

marcher au moins une heure par jour, soit 6 km en marche rapide.

- Transport à la demande.
- Participation financière des entreprises aux frais de transports en commun.

"PDE à succès"

Département de Seine-Maritime, 4 563 salariés

Lancement du PDE : juin 2007

Questionnaire d'enquête : plus de 40 % de taux de retour
80 vélos de service répartis entre Rouen, Le Havre, Dieppe, etc.

Plan de communication
Site internet de covoiturage

Fiches d'accessibilité PDE
Amélioration de la desserte avec l'Agglo. de Rouen

Matériel de visioconférence
Prise en charge d'une partie des abonnements transports en commun (50 à 65 % selon les agglomérations)

Plaquette sur la conduite "douce", etc.

Et ailleurs en Haute-Normandie : Air normand et les entreprises voisines (dont l'AREHN), Agglo. de Rouen, Communauté d'agglomération Seine-Eure, France Télécom sur le territoire de l'agglomération rouennaise, Université du Havre, Ville du Havre/Communauté de l'agglomération havraise, Ville d'Evreux, Ville du Trait pour ses entreprises...

Ramassage scolaire à pied ou à vélo

Un groupe d'écoliers conduit par des adultes effectue le trajet domicile-école à pied ou à vélo. Ce Pédibus – ou Vélobus – emprunte un itinéraire rapide et sûr. Comme pour une ligne de bus, il y a des arrêts où se retrouvent les écoliers à heures fixes.

Important :

- assurer la sécurité maximum (sécurisation des itinéraires, mise à disposition de gilets fluorescents, fanions...);
- définir le mode d'assurance avant de mettre en service les lignes;
- respecter certaines procédures lors de l'inscription des enfants et des adultes accompagnateurs (signature : charte de confiance, fiche d'engagement, fiche d'inscriptions de conducteurs);
- élaborer un programme avec un planning, une liste de conducteurs, une liste d'enfants;
- faire des animations pédagogiques ou d'apprentissage aux déplacements en ville;
- ajuster les itinéraires en fonction des inscriptions en cours d'année.

* Source : Ademe.

Partenaires techniques et financeurs

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) :

établissement public à solliciter dès le début du projet. Aide financière et technique aux opérations exemplaires, innovantes dans l'esprit du Grenelle Environnement, études de faisabilité techniques et économiques visant notamment à réduire les émissions de CO₂.

Région Haute-Normandie : aides financières pour les collectivités locales.

Caisse régionale d'assurance maladie (service prévention) : réduction sur la majoration forfaitaire « accident de travail ».

Ursaff : exonération de cotisations sociales sur la participation de l'employeur à l'abonnement transport en commun de ses salariés (circulaire du 7 janvier 2003).

Autorités organisatrices de transport et opérateurs de transport : possibilité de tarifs avantageux pour les abonnements de transports en commun.

Adresses utiles

<http://www.ademe.fr>
<http://www.arenidf.org> rubrique mobilité
<http://www.arpe-mip.com> rubrique mobilité
<http://www.carapattes.org>
<http://www.certu.fr>
<http://www.eltis.org>
<http://www.epomm.org> : en anglais
<http://www.fubicy.org>
<http://www.iwalktoschool.org>
<http://www.mobilitymanagement.be/francais>
<http://www.plan-deplacements.fr>
<http://www.region-haute-normandie.com>

« Connaitre pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen.

Textes : A.-S. de Besses / AREHN.

Photos : A.-S. de Besses / AREHN, Air Normand, Communes de la Bonneville-sur-Iton et Grand-Couronne, Département de Seine-Maritime, STMICROelectronics, J.-M. Gohier/Ademe.

Edition : Partenaires d'Avenir.

Dépôt légal : octobre 2008

ISSN : 1274 - 8749.

© AREHN, 2008. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.

Prix 0,76 € (1,52 € franco).

Financement 276